

# ROGATIONS

Les **ROGATIONS** se fixent 36 jours (et l'Ascension 39 jours) après le dimanche de Pâques. Le nom de "Rogations" vient du latin "rogare", demander, prier. En effet, les trois jours qui suivent le 5e dimanche après Pâques et qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension, sont consacrés par l'Eglise à des prières publiques et solennelles pour demander à Dieu qu'il daigne bénir les fruits de la terre pour obtenir la fertilité et la préservation des champs. Ces prières étaient consacrées le premier jour à la **fauchaison**, le second à la **moisson** et le troisième à la **meniyon** ou époque des semailles d'automne. Ce sont les vestiges d'une cérémonie religieuse qui jadis exigeait à la fois le concours de la population et celui du clergé. Elle était en effet marquée par des processions à travers la campagne.

Les prières des Rogations furent instituées officiellement en 469 par l'évêque de Vienne (Isère), Saint-Mamert. Elles subsistent encore çà et là dans le Morvan. Mais les processions qu'elles accompagnaient n'ont plus lieu pour la plupart depuis 1905, date de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Dans beaucoup de campagnes, on est convaincu que le temps qu'il fait pendant ces trois jours déterminera successivement celui qu'il fera pour la fauchaison, pour la moisson et pour la vendange.

On "**habillait**" les croix érigées à la bifurcation des chemins. On y installait un reposoir, sorte d'autel en plein vent, orné de feuillages et de fleurs. Le prêtre, revêtu de ses ornements sacerdotaux, entouré de ses assistants et de ses enfants de chœur porteurs de la croix et de l'encensoir, bénissait les champs et invoquait le Seigneur pour que la pluie vienne à temps favoriser les récoltes. Les paroisses voisines rivalisaient d'émulation dans l'ornementation et la beauté de leurs reposoirs.